

Demande d'accès à des renseignements personnels

Ville d'Asbestos
Service du Greffe

À l'usage du demandeur

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE	
Nom	Prénom
Adresse (numéro, rue, ville)	Code postal
Téléphone Résidence :	Téléphone Travail :
IDENTIFICATION DE L'ORGANISME À QUI LA DEMANDE EST FAITE	
Nom de l'organisme VILLE D'ASBESTOS	
Adresse (numéro, rue, ville) 345, boulevard Saint-Luc, Asbestos	Code postal J1T 2W4
<p>En vertu de l'article 83 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>, je désire recevoir une copie des documents contenant des renseignements me concernant.</p>	
MODE DE CONSULTATION DEMANDÉ	
<input type="checkbox"/> Consultation sur place (gratuit) <input type="checkbox"/> Envoi de copie du document (Certains frais s'appliquent. Voir feuille explicative au verso)	

Date

Signature

À l'usage de l'organisme

	Année	Mois	Jour
Date de réception de la demande :			
Date limite de réponse au demandeur :			
Date d'envoi de l'accusé de réception :			
Date de communication de la décision :			
Analyse et décision :			

c.c. G.A. Gagné, directeur général

VERSO



Ville d'Asbestos
Service du greffe

DEMANDE D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- FEUILLET EXPLICATIF -

- Ce formulaire est à usage facultatif. Vous pouvez formuler votre demande verbalement ou à l'aide d'une lettre à l'attention de la personne responsable de l'accès à l'information. Cependant, elle doit être suffisamment précise pour permettre le repérage du document voulu.
- Si vous avez de la difficulté à identifier le document que vous recherchez, vous pouvez communiquer avec la personne responsable de l'accès à l'information.
- Les renseignements personnels que vous fournissez seront traités de façon confidentielle et ne seront communiqués qu'aux seules personnes autorisés à traiter votre demande.
- Sur réception de ce formulaire ou de toute autre demande écrite, la personne responsable vous acheminera un accusé de réception précisant la date à laquelle vous recevrez une réponse écrite à votre demande. Le délai légal est de 20 jours.
- Vous pouvez acheminer votre demande à l'adresse suivante :

**DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION
À L'ATT. DE ME MARIE-CHRISTINE FRASER
345, BOULEVARD SAINT-LUC
ASBESTOS, QUÉBEC J1T 2W4**
- Les frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par un organisme municipal sont les suivants :

☛ 0,34 \$ pour une page photocopiée de tout autre document
☛ 3,45 \$ pour une page dactylographiée ou manuscrite.
- D'autres frais pourraient être exigibles selon le type de support exigé pour la reproduction.
- Pour plus d'information, vous pouvez consulter le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* (C. A-2. 1, r. 1.1).